

# Décisions du Conseil municipal du 4 février

## ◆ Sécurisation de la falaise du Fort

Point de situation (Cf. article falaise)

Fixation d'une enveloppe budgétaire globale de 1 348 792,20 € TTC, qui sera inscrite au budget 2021.

Conclusion du marché de maîtrise d'œuvre de 114 856,20 € TTC avec le bureau d'étude Hydrogéotechnique, et d'un marché de travaux de 1 233 936 € TTC avec l'entreprise Resirep.

Lancement des procédures de recours au fonds Barnier pour les opérations de travaux d'urgence impérieuse (aide à hauteur de 50% H.T. des travaux et maîtrise d'œuvre) et pour le relogement des familles.

Les dossiers de demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil départemental, du Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes, de Mond'Arverne Communauté ont été déposés.

## ◆ Grange Conil - Rue du Syndicat

Ce bâtiment ancien, parcelle cadastrée AC 190 d'une surface de 360 m<sup>2</sup>, présente d'importants désordres structurels. Dans un contexte budgétaire très contraint et compte tenu des investissements nécessaires pour sécuriser ce bâtiment et ultérieurement le réhabiliter, il a été proposé l'aliénation de ce bâtiment. Une estimation par le service des domaines sera réalisée et un acquéreur recherché.

## ◆ Maison - 5, rue Jean Jaurès à Gergovie

La commune souhaite engager la démolition de ce bâtiment vétuste, qui de par son état est dangereux. Un projet de réalisation d'un espace de stationnement et arboré est en cours de définition afin d'améliorer l'espace de vie des riverains. Une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les études préalables, la préparation des pièces écrites pour la consultation et le suivi du chantier, va être confiée au bureau d'études Betmi, retenu pour un montant de 9 060 € TTC.

Les dossiers de demandes de subventions auprès de l'État et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ont été déposés.



## ◆ Finances

Le conseil municipal a autorisé le Maire à engager les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif pour le budget principal et le budget annexe assainissement, dans la mesure où le montant des dites dépenses n'excèdent pas les 25 % des crédits votés l'année précédente.

Afin de répondre à une demande ponctuelle d'hébergement de salariés intervenant dans le secteur (comme pour la falaise), mise en place d'un tarif de 25 € par nuit et par personne (avec une caution fixée à 100 €) pour le local - Espace Coubertin. Ce dernier est équipé de 3 dortoirs de 4 places en lits superposés et d'un espace attenant utilisé comme cuisine-séjour et d'un espace salle de bain.

## ◆ Foncier

Afin d'aménager des espaces de détente et des emplacements de stationnement dans 3 îlots situés avenue de la République et rue du Cerisier (surface totale : 1 786 m<sup>2</sup>), il est proposé de signer une convention de portage avec l'Epf Smaf pour l'acquisition amiable des 14 parcelles concernées pour le compte de la commune et de la gestion transitoire avant rétrocession.